



Marché n° 2022-002

Ville de Noyelles-Lez-Seclin (59139)

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT 4

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

(CPV 66512000-2)

Représentant de la personne publique contractante :
Monsieur le Maire de la Ville de Noyelles-Lez-Seclin (59139)

L'acheteur :
Ville de Noyelles-Lez-Seclin (59139)

Comptable public assignataire des paiements :
Madame la Trésorière de Wattignies

Article 1 : Contractant

	Intermédiaire	Représentant la compagnie d'assurance
Nom
Adresse
Téléphone Télécopie E-mail/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....
Forme juridique
Capital social
APE
NAF
Siret
Registre de commerce de

Précision : Il est rappelé aux intermédiaires d'assurances que les prestations d'assurances ne pouvant être exécutées que par des entreprises d'assurances constituées conformément aux dispositions de Code des assurances, ils ne peuvent donc présenter une offre qu'en étant dûment mandaté par une telle entreprise et produire ledit mandat.

Je soussigné, Nom et Prénom :

Agissant au nom et pour le compte de (pouvoir joint) :
.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières « Assurance dommages aux biens et risques annexes » et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations exigés au règlement de la consultation.

M'engage, sans réserve et conformément aux stipulations à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée avant le 31 août 2022, minuit.

Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 01 septembre 2022, avec possibilité pour les 2 parties de résiliation sous préavis de 4 mois à l'échéance annuelle fixée au 01/09 de chaque année.

Article 3 : Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 4 : Tarification

Elle est réputée comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que les frais d'émission du contrat et tout autre honoraire.

Tableau en annexe 1 du présent document.

Précision : La notification du présent marché portera sur le taux, le titulaire devra obligatoirement présenter un décompte respectant la ventilation des cotisations.

Article 5 : Paiement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaires(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal précisant IBAN et BIC.

- IBAN : BIC :
- du compte ouvert au nom de :
- sous le numéro :
- Code banque..... - Code guichet :
- Clé :
- Agence bancaire de :

Fait en un seul exemplaire original,

Accepté par l'assureur
Soussigné,

P/L'acheteur.
Le Maire,
Personne Responsable du Marché

A _____, le

Noyelles-Lez-Seclin, le

(Paraphe de la totalité des pages et signature du contractant avec mention manuscrite « Lu et Approuvé » et cachet de la Société).

ANNEXE 1 :

REMISE DE PRIX

Annexe 1 : Remise de prix
CNRACL
Sans Charges Patronales

Assiette de Calcul : 203.151,84 €

Garanties	Franchise *	Taux en %	Cotisations en Euros
Décès	
Décès AT/MP	0 Jour
Décès AT/MP Incapacité du Travail Maternité Adoption	10 Jours
	15 Jours
	30 Jours

* Franchise absolue en MO

Engagement de l'assureur :

Gestion en capitalisation OUI NON

Rechutes OUI NON

Logiciel de gestion OUI NON

Précision(s) :
.....
.....

Prise en charge de l'organisation et des frais d'expertises
(Liée à une garantie acquise):

OUI

NON

Attention : Le candidat devra, sur papier à entête et avec précision, indiquer les différentes formules possibles et/ou les garanties indissociables.

Accepté par l'assureur
Soussigné,

P/L'acheteur.
Le Maire,
Personne Responsable du Marché

A , le

Noyelles-Lez-Seclin, le